

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**INTERVENTION SYSTEMIQUE :
PRINCIPES DE BASE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

<p>CODE : 95 10 14 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

INTERVENTION SYSTEMIQUE : PRINCIPES DE BASE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de présenter les indications de différents modèles d'intervention systémique ;
- ◆ d'expérimenter des techniques ou outils d'intervention systémique ;
- ◆ de s'initier aux méthodologies d'intervention systémique ;
- ◆ de développer une attitude réflexive quant à son positionnement d'intervenant.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer une maîtrise des principaux concepts étudiés au sein de différentes approches conceptuelles de la théorie des systèmes ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts permet à l'étudiant d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ présenter ses attentes en termes de formation en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme, ...)
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité d'un service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes » code 9510 11 U36 D1
- « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique » code 9510 12 U36 D1
- « Activités professionnelles de formation : intervention systémique » code 9510 13 U36 D1

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation professionnelle concrète :

- ◆ d'explicitier la pertinence de différents modèles d'intervention systémique ;
- ◆ d'élaborer une piste d'intervention en y intégrant des indicateurs d'évaluation et tenant compte des différents contextes ;
- ◆ de proposer des techniques ou outils d'intervention systémique adaptés et d'en justifier le choix ;
- ◆ de relever les effets du positionnement de l'intervenant ;
- ◆ de présenter l'évolution de son projet personnel de formation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence de l'hypothèse proposée,
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Modèles d'intervention »,

- ◆ de présenter les indications (avantages et inconvénients) de différents modèles d'intervention (thérapie brève, stratégique, structurale...);
- ◆ de tirer parti des analogies possibles du concept de crise dans d'autres disciplines (tel qu'établi notamment dans les théories de Prigogine...);
- ◆ de définir les notions de « transfert » et « contre-transfert » telles qu'elles sont évoquées dans le cadre de la psychanalyse ;
- ◆ d'appréhender les modèles issus de différentes écoles systémiques (Palo Alto, Milwaukee, Milan...);
- ◆ d'identifier la pertinence de l'ensemble de ces notions en regard de l'approche interactionnelle développée par les écoles de pensée ;

4.2. en « Analyse et élaboration d'intervention »,

- ◆ d'utiliser un ou plusieurs modèles d'intervention systémique ;
- ◆ de s'adapter et d'adapter son intervention aux principaux cadres d'intervention (cadre de placement, de suivi ambulatoire, d'intervention à domicile, de collaboration institutionnelle...);
- ◆ de préciser selon ses hypothèses l'assise (« setting ») de son intervention (à quelles personnes, à quelle fréquence, dans quel lien, selon quelles règles de secret) et en fonction de quel(s) élément(s) il changerait ce « setting » ;
- ◆ de gérer les communications liées à son intervention (rapports écrits ou oraux, relations avec les autorités de tutelle et/ou les mandats, communications aux familles, entre autres) ;
- ◆ d'introduire dans son intervention des indicateurs d'évaluation ;
- ◆ d'analyser ses interventions en y intégrant différents éléments tels que les contextes économiques, sociaux, politiques, culturels, et autres en précisant les définitions relationnelles en jeu et en repérant la chronologie et ses conséquences ;

4.3. en « Méthodologie d'intervention »,

sur base de situations professionnelles exemplatives amenées par les étudiants et/ou le chargé de cours,

- ◆ d'expérimenter des techniques ou des outils d'intervention spécifiques à l'approche systémique ;

- ◆ d'expérimenter des techniques d'intervention propres aux situations de crise, de créer des contextes où une crise potentielle pourra s'ouvrir et être exploitée ;
- ◆ de présenter une situation professionnelle l'impliquant, d'en décoder les ressorts pratiques et d'élaborer de nouvelles hypothèses en intégrant l'apport et la critique des pairs ;
- ◆ de prendre part à l'intervention de situations présentées par d'autres et de montrer, dans ce cadre, une capacité à construire une critique et une aide en référence à l'épistémologie systémique ;
- ◆ de se positionner par rapport à ce qui est son niveau d'implication professionnelle, ses intuitions, sa distance ;
- ◆ de relever les ressources et les compétences des acteurs du système ;
- ◆ d'intégrer la fonction de son intervention dans une perception de plus en plus large du contexte ;
- ◆ de relever les conséquences relationnelles de la position qu'occupe l'intervenant (médiateur, arbitre, expert, sauveur...) ;
- ◆ de découvrir la dimension autoréférentielle de son intervention ;
- ◆ de relever les résonances qui émergent à l'intervention des différents systèmes en interaction ;

4.4. en « Séminaire : évolution personnelle »,

dans le cadre et sur base de son projet de formation, dans la perspective des effets induits sur son évolution personnelle,

- ◆ d'identifier et d'exprimer, en tant qu'individu au sein d'un système, ses émotions, ses valeurs et ses propres cadres de référence ;
- ◆ d'identifier ses freins et leviers personnels (perceptions, émotions, projections, intuitions...);
- ◆ de repérer les phénomènes d'induction apparaissant dans son processus de communication verbale et non verbale ;
- ◆ d'être à l'écoute de son propre vécu, du vécu de l'autre, de ses émotions et de son monde ;
- ◆ de se centrer sur le vécu de l'autre en se confrontant aux résonances de celui-ci avec le sien propre ;
- ◆ de repérer l'impact que ses attitudes et son discours produisent sur l'autre et inversement ;
- ◆ de préciser ses attentes personnelles et professionnelles à l'égard de la formation.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les activités d'enseignement « Méthodologie d'intervention » et « Séminaire : évolution personnelle », il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Modèles d'intervention	CT	B	32
Analyse et élaboration d'intervention	CT	B	32
Méthodologie d'intervention	CT	F	64
Séminaire : évolution personnelle	CT	F	32
7.2. Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			200